le Rideau LE VILAR

La Liseuse - Appel à textes

La Liseuse est le comité de lecture du Rideau et du Vilar associés.

Composée d'auteur.rice.s, metteur.euse.s en scène, traducteur.rice.s, comédien.ne.s, journalistes, enseignant.e.s, lecteurs et lectrices passionné.e.s, elle a pour objectif de découvrir et faire connaître des textes dramatiques d'auteur.rice.s vivant.e.s et qui n'ont jamais été joués en Belgique.

Chaque saison, un ou deux textes seront sélectionnés et mis en lecture ou en ondes sur base de l'appel lancé la saison précédente.

Le processus de sélection s'effectue en 3 temps :

1^{er} cycle: chaque texte est lu par au moins deux lecteur.rices;

 $2^{\grave{e}me}$ cycle : les textes retenus au 1^{er} tour sont distribués à au moins 4 lecteur.rices.s ; $3^{\grave{e}me}$ cycle : les cinq finalistes sont lus par l'ensemble des membres de la Liseuse afin de

choisir le.les textes lauréat.s.

A l'issue du choix final, au début de la saison 22-23, chaque auteur.rice est informé.e si son texte a été retenu ou non, mais La Liseuse n'a pas vocation d'argumenter sa décision.

Textes concernés

- Tout type de textes dramatiques en langue française d'auteur.rice.s vivant.e.s.
- Traductions acceptées.
- Le texte ne doit pas avoir été joué ou faire l'objet d'une production en Belgique.
- Le texte ne doit pas avoir fait l'objet d'une mise en ondes.
- Adaptations d'œuvres littéraires et textes jeune public non acceptés.
- Un texte ne peut être déposé une seconde fois à La Liseuse.

Accompagnement des textes sélectionnés

• Sélection de maximum deux coups de cœur par saison pour une mise en lecture ou une mise en ondes (fiction radiophonique).

Partenaire

• Le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles (CED-WB).

Période de dépôt des textes

• Du 10 janvier minuit au 16 janvier 2022 inclus. Attention, seuls les 120 premiers textes seront pris en compte.

Modalités d'envoi

- le texte est envoyé par son auteur.rice ou traducteur.trice dans sa version finale.
- un seul texte par appel.
- Souscription via le formulaire en ligne exclusivement pendant la période de dépôt sur les sites du Rideau (<u>www.lerideau.brussels</u>) et du Vilar (<u>www.atjv.be</u>).